Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 022-212201768-20260407-2026_05_FIN7-DE

Département des Côtes d'Armor Ville de Plédran	*République Française* **REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
1. Le nombre des membres en exercice est de 29 2. Le Conseil municipal a été convoqué le 1er avril 2026	*L'an deux mil vingt-six, le sept avril* Le Conseil municipal de la commune de Plédran, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. BRIEND Stéphane, Maire** **Présents** : S BRIEND - O COLLIOU - M HAICAULT - PY BOILLET - E LANDIN - G JEHANNO - J COLLEU - J NABET K SOYEZ - G DARCEL - B FAURE *(arrive à 18h40)* - G COLLET - A KERBOULL - S DUVAL THOMAS *(arrive à 18h10)* Y QUINTIN - G LE GALES - O LE ROUX - J BOURHY *(arrive à 18h14)* - C MALAPERT - F SCHMIDT - K BERTHELOT D HARZO - N LE NEÜN - N JAFFRELOT - Y GILLET **Absents excusés ayant donné pouvoir :** - C LEBRAS donne pouvoir à S DUVAL THOMAS - G BETIN donne pouvoir à G DARCEL - C REUX donne pouvoir à J COLLEU - C MORIN donne pouvoir à Y QUINTIN Lesquels forment la majorité des membres en exercice. - PY BOILLET a été désigné secrétaire de séance. Ouverture de séance à 18h

Délibération n°2026 - 05 - FIN 7

CRÉATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DE CRÉDITS DE PAIEMENT

Présentation :

Vu l'article L.2311-3 du CGCT prévoyant que la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement relatifs aux opérations d'investissement en cours à caractère pluriannuel.

La gestion pluriannuelle des crédits (Autorisations de Programme et Crédits de Paiement) est une procédure qui formalise et visualise une dépense dont le paiement s'étendra sur plusieurs exercices sans en faire supporter l'intégralité à son budget en risquant de devoir mobiliser ou prévoir la mobilisation d'emprunts par anticipation.

Définition des autorisations de programme (AP) :

- ✓ AP : Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des dépenses d'investissement à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la collectivité ou à des subventions d'équipement versées à des tiers.
- ✓ CP : Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme et des autorisations d'engagement correspondantes. Ce sont les moyens de paiement nécessaires pour mandater les sommes correspondantes à l'avancement physique de l'opération au cours de l'exercice.

Modalités d'adoption :

L'usage des AP/CP en M57 se fait à la discrétion de la collectivité. Les AP/CP sont votées par une délibération distincte de celle du vote du budget ou d'une décision modificative et affectées par chapitres (le cas échéant par articles).

La délibération précise l'objet de l'AP, son montant et la répartition pluriannuelle des CP par chapitre (phasage). Le cumul des CP doit être égal au montant de l'AP. Les AP/CP sont votées par le Conseil Municipal. Elles peuvent être révisées.

Description du projet :

Il est proposé de procéder à la création du programme référencé ci-dessous pour l'opération suivante au Budget Principal :

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 022-212201768-20260407-2026_05_FIN7-DE

AP/CP N°001 PÔLE SPORTIF - Opération n° 2026002

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
DETAIL AUTORISATION DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENTS				
LIBELLE	MONTANT TTC	2026	2027	2028	2029
20 Immos incorporelles	744 500	316 500	256 000	117 000	55 000
23 Immos en cours	4 472 000	36 000	1 500 000	2 496 000	440 000
TOTAL	5 216 500	352 500	1 756 000	2 613 000	495 000

Décision :

Après délibération, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** la création d'une AP/CP au Budget Principal comme présentée ci-dessus ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer la mise en œuvre de l'opération s'y rapportant ;
- **DÉCLARE** que les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2026 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Vote : « pour » = 26, **« abstentions » = 3** (N Jaffrelot, Y Gillet, N Le Neün)

Plédran, le 8 avril 2026

Le Maire,
Stéphane BRIEND

MAIRIE DE PLÉDRAN
CÔTE D'ARMOR